

La formation professionnelle et l'international

<i>conditions</i>	<i>attestation Europro</i>	<i>section Européenne</i>
texte de référence	arrêté 16 avril 2002	BO N° 32 du 14 septembre 2000
public concerné	Niveau V à III	Niveau IV (Bac Pro)
objectifs	<p>*promouvoir un comportement de citoyen européen.</p> <p>*Valider les acquis des élèves dans leur activité professionnelle tournée vers un pays européen</p>	<p>*promouvoir un comportement de citoyen européen.</p> <p>*Renforcer l'enseignement de la langue retenue.</p> <p>*Se familiariser avec la culture du pays concerné</p>
moyens		2h de cours en anglais par un professeur d'anglais et un professeur de DNL (discipline non linguistique)
stage	4 semaines minimum dans une entreprise Européenne	4 semaines minimum dans un pays européen
evaluation	<p>*rédiger un compte rendu sur le stage.</p> <p>*Interrogation orale sur les US et coutumes observés à partir du compte rendu rédigé.</p>	<p>*avoir 12/20 minimum en LV1.</p> <p>*évaluation spécifique orale minimum 10/20 (interrogation à partir d'un texte, puis interrogation sur les travaux effectués en DNL sur l'année).</p>
validation	mention europro en plus du diplôme BAC	indication sur le diplôme BAC "section Européenne"
classes	EDPI MMA ASSP CUISINE COMMERCIALISATION SERVICE EN RESTAURANT ARCU COMMERCE	ARCU COMMERCE